

## Comité Provincial Namur

### PV n° 13 - Assemblée Générale du vendredi 20 mai 2011

M. Guy Henquet, Président du Comité Provincial ouvre l'Assemblée à 20h00 et remercie les représentants des clubs présents, les invités, les membres fédéraux et provinciaux.

Une minute de silence est observée en mémoire de ceux qui nous ont quittés depuis le 21 mai 2010.

Il n'y aura pas de mot du président cette année. Il a jugé préférable de répondre aux insultes proférées à l'égard des membres du C.P. par le silence.

#### **1) Vérification des pouvoirs des délégués**

Nombre de clubs représentés : 38

Total des voix représentées : 314

Quorum : 1/2 : 158

2/3 : 210

Clubs absents : Hamois (1432) – Dexia Namur Capitale (1969) – Golden Seilles (2416)  
La Plante (2472) – New Gérin (2538) – BB Sombreffe (2634)

#### **2) Rapports du CP et de ses Commissions**

Rapport du CP : Approuvé à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

Rapport de la Commission de Propagande : Approuvé à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

Rapport de la Commission de Formation des Arbitres : Approuvé à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

Rapport de la Commission Technique Jeunes : Approuvé à l'unanimité (314 – 0 – 0)

#### **3) Rapport du Groupe des Parlementaires**

Le rapport est approuvé à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

#### **4) Rapport des vérificateurs aux comptes**

Le rapport est lu par M. Philippe Aigret. Il est approuvé à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

Le bilan positif de 2010 est approuvé à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

La décharge des membres du CP est votée à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

#### **5) Budget 2012**

Il a été calqué sur ceux de 2010 et 2011 puisqu'il semble bien répondre au fonctionnement actuel.

A financer : 13.945€ soit 324€ par club. Il est proposé de limiter la participation annuelle des clubs à 280€ soit 70€ par trimestre.

Le budget 2012 est approuvé à l'unanimité. (314 – 0 – 0)

#### **6) Play-offs en divisions I Provinciales**

A 11 voix pour et 1 abstention des clubs de Division I Messieurs et à 7 voix pour et 2 abstentions (clubs absents) des clubs de D1 Dames, il est décidé de continuer à organiser les play-offs lors de la prochaine saison. L'Assemblée approuve à 302 voix pour – 12 abstention – 0 contre.

Sur le principe du second montant éventuel, le vote de l'Assemblée est de 313 voix pour et 1 abstention (pour rappel : le second montant est le premier de la phase classique, s'il n'est pas le champion provincial ; le finaliste des play-offs, si le premier de la phase classique remportait la finale des play-offs).

#### **7) Modification du règlement des play-offs**

Le Président explique la motivation de la demande de modification. Celle-ci a pour but de ne pas léser directement ou indirectement un autre club namurois.

Modification de l'article du règlement : Dérogation à l'article PC 62, point 2 – principe 4 applicable à partir de la saison 2011-2012.

« Pour pouvoir participer aux play-off, le club s'engage, par écrit, à accepter la montée en division régionale si celle-ci lui est proposée avant le 15 mai de la saison en cours, qu'il soit vainqueur des play-off ou pas, étant entendu que le vainqueur des play-off monte d'office.

Si le club refuse la montée ou déclare forfait après s'être engagé au niveau supérieur, l'équipe redescendra dans la division la plus basse.

Dans ce cas, l'équipe sanctionnée ne pourra être remplacée en Division I provinciale par une autre équipe du même club qui se serait trouvée en ordre utile pour une montée de Division II vers cette Division I.

En outre, une amende de 2500€ lui sera infligée et sera versée, à titre de dommages et intérêts, au club qui aura été empêché de participer aux play-off en fonction du classement final ».

Vote de l'assemblée : 296 pour – 18 contre – 0 abstention

Intervention du BC First Andenne : pourrait-on imaginer que les clubs obtiennent de leurs joueurs un accord, un engagement à rester en cas de montée ? Jean-Pierre Delchef précise que le décret nous oblige à respecter une période de mutation de 1 mois. Si on désaffiliait tous les membres avant la période de mutation, plus de 47.000 personnes devraient faire un acte volontaire de réaffiliation. Or, 44.000 restent dans leur club chaque année.

Intervention du New Profondeville BC : doit-on faire d'un cas particulier de cette année une vérité ?

### **8) Coupes Provinciales**

a) Règlement des Seniors : identique aux 2 années précédentes (principe de l'élimination directe lors de week-end réservés aux Coupes).

314 pour – 0 contre – 0 abstention

b) Règlement des Jeunes : compétition réservée uniquement aux joueurs évoluant en séries provinciales.

314 pour – 0 contre – 0 abstention

### **9) Règlement des U12**

La Proposition est présentée par le Président du CP

Jean-Pierre Héraly apporte des précisions et son avis.

- Très bonne idée d'appliquer ce règlement en pré-poussins et en poussins.
- Il émet une restriction pour les benjamins. En effet, ces nouvelles règles seraient trop restrictives alors que la différence entre benjamins et pupilles est grande. D'autant plus que maintenant on peut passer des benjamins aux pupilles régionaux. A noter que la plupart des benjamins ont déjà 4 ans de basket derrière eux, voire plus.

Le Président fait remarquer que peu d'équipes sont entièrement constituées de benjamins 2<sup>ème</sup> année.

- Concernant la défense individuelle stricte (mot à supprimer) obligatoire. Cela veut dire pas d'aide (no helping). Mais comment l'imposer chaque week-end ? Difficile quand les arbitres sont des jeunes du club.  
Il demande que le CP fasse un rappel aux clubs en début de saison : le règlement doit être respecté.

Jean-Marie Deleuze ajoute que le nouveau règlement permet une meilleure pression défensive. Au lieu de 6 joueurs par quart-temps en moyenne, 10 joueurs seront au jeu.

Avant la mise au vote, plusieurs clubs émettent des réticences à limiter le nombre de joueurs à 10.

Nouveau règlement pour les pré-poussins et poussins : Reporté (130 pour – 152 contre – 32 abstentions)

Application des 3'' en Benjamins : 314 pour – 0 – 0

## **10) Elections.**

Cooptation de M. Jean-Marie DELEUZE au Comité Provincial : 247 voix pour sur 313  
Cooptation de M. Guy DESSY au Comité Provincial : 289 voix pour sur 313

Election de M. Jean-Marie DELEUZE au Comité Provincial : 228 voix pour sur 314  
Election de M. Guy DESSY au Comité Provincial : 253 voix pour sur 314  
Election de Mme Carine ETIENNE au Comité Provincial : 295 voix pour sur 314  
Election de M. Michel MESUREUR au Comité Provincial : 231 voix pour sur 314

Election de M. Pascal HERQUIN au Groupe des Parlementaires : 256 voix pour sur 314  
Election de M. Christian SERVAIS au Groupe des Parlementaires : 244 voix pour sur 314

## **11) Remise des distinctions honorifiques**

Une distinction honorifique est remise à  
M. Jean-Marie COLLET en qualité de membre émérite  
M. Ernest ROUYER en qualité d'arbitre honoraire  
M. Luciano BATTOCCHIO pour 3 années consécutives à la 1<sup>ère</sup> place des arbitres de la Division 2 Nationale.

## **12) Proclamation des résultats**

Les champions provinciaux et régionaux sont récompensés. Les vainqueurs des diverses Coupes et du BAB sont cités.

## **13) Divers**

### **Divers de l'AWBB**

- Infomat et conséquences : Jean-Pierre Delchef présente ses excuses vis-à-vis des problèmes rencontrés avec l'application du PM 12 et des désagréments occasionnés.  
Les clubs ont reçu un récapitulatif début mai. Le paiement est postposé à la fin juin. Si certains clubs rencontrent des problèmes, ils doivent s'adresser au Secrétariat Général.
- Licences avec photo : ce principe a été voté il y a un an à l'unanimité. Entretemps, une plainte a été déposée pour atteinte à la vie privée. On attend les suites données à cette plainte.  
Le but de ces licences avec photo est de faciliter la tâche des clubs et de réprimer la fraude.
- Le nouveau tracé des terrains doit être réalisé au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- Modifications les plus importantes suite à l'AG du 26 mars 2011
  - o Les rencontres de Cadets et Juniors Régionaux seront remis en cas d'absence d'arbitres
  - o PC 53 : 5 joueurs de moins de 21 ans peuvent évoluer dans leur catégorie et celle immédiatement supérieure dans leur club.  
Le club de Natoye fait remarquer qu'ils ont été avertis trop tard de cette modification. Fin mars, c'est trop tard. Les équipes du club étaient déjà formées.  
Jean-Pierre Delchef fait remarquer qu'à l'avenir, des modifications de cette importance seront traitées à l'AG de novembre et non plus de mars ;
  - o L'accord de l'adversaire est indispensable pour toute modification au calendrier.  
Sans réponse du club adverse dans les 7 jours ouvrables, la modification sera entérinée.
  - o Un jeune peut jouer 3 rencontres par week-end.
  - o Conseil Judiciaire :
    - Toute décision, même de Bureau, peut faire l'objet d'un appel
    - S'il y a plusieurs problèmes pour un même cas, il faut faire un appel par problème.
    - La convocation peut se faire par mail.
  - o Mutations : du 15 mai au 15 juin 2012
  - o La licence collective est neutralisée quand une équipe accède à la division supérieure.  
Appel à candidats au Conseil Régional de Discipline

- Aides de l'ADEPS aux clubs
  - o Matériel sportif subsidié à 75% sauf les ballons
  - o Subsidiation de stages sportifs (jusque 300 ou 600€)
  - o Collaboration avec les écoles
  - o Renseignements sur [www.adeps.be](http://www.adeps.be)
- Partenariat avec Ethias
  - o C'est un merci aux bénévoles (Pin's a recevoir)
  - o Organisation d'un concours (tirage au sort parmi les bénévoles inscrits + 1 super prix)
  - o 30 clubs seront récompensés par l'AWBB (4 clubs namurois)
- Le 3 contre 3
  - o C'est un succès dans toutes les provinces sauf à Namur
  - o Principes : Adapté aux plus jeunes
    - Destiné aux pré-poussins 1<sup>ère</sup> année
    - Organisation par demi-journée dans un club
    - Matériel prêté par l'AWBB
- Summer Tour 2012 : s'arrêtera à Givet (6/7) et à Floreffe (20/7)
- Partenariat avec la société Plastor (produits d'entretien)

### **Réponses aux divers des clubs**

#### **BC Ciney :**

- arbitrage en Régionale : les arbitres de Régionale ne sifflent qu'un seul match (homme) alors que Ciney a programmé deux rencontres de Régionale à la suite, donc 2 paires d'arbitres. Pourquoi ? J.-P. Delchef précise que c'est une décision du département arbitrage motivée par la gestion du stress et de la compétition (par ex : un problème au 1<sup>er</sup> match ne peut pas influencer le second). Une réunion se déroule le 1<sup>er</sup> juin avec le Département. Il tiendra le club au courant. Michel Regnier précise que deux matches de Dames, c'est possible mais pas un match « hommes » et un match « dames ».
- Remerciements : Merci aux autres clubs pour leur compréhension et leur solidarité ainsi qu'aux représentants des instances (AWBB + CP). Le complexe sera prêt pour la prochaine saison.

#### **BCC Ohey :**

- Coupes Provinciales Seniors : en jeunes, les joueurs évoluant en Régionales ne peuvent participer à la Compétition. par contre, en Seniors, c'est possible. Est-il possible de changer cela ? Non, les statuts sont appliqués (PC 53).

#### **BC First Andenne :**

- Proposition du responsable des jeunes : en pré-poussins et en poussins, ne plus comptabiliser les points sur la feuille, ne plus utiliser de marquoir.

#### **Sombreffe Féminin :**

- Championnat Minimes/Cadettes : le club désire l'organisation de championnats séparés pour éviter une trop grosse différence d'âge entre les joueuses. Ce ne sera pas possible cette année : seules 3 équipes minimes sont inscrites.

#### **New Profondeville :**

- amendes pour trop perçus et absences des arbitres : pourquoi ne pas mettre le fichier « excell » à disposition des clubs ou des arbitres. José Lauwerys répond que rien n'empêchera les arbitres de demander plus.
- Pourquoi ne pas adresser directement aux arbitres les amendes qui les concernent ? J.-P. Delchef dit que la modification statutaire peut être envisagée mais il a peur que nous ne prenions des risques en agissant ainsi. Guy Henquet ajoute que le PJ65bis peut être appliqué : on peut mettre l'arbitre en demeure de payer puis transférer la demande au CJ en cas de non-paiement.
- Test-matches : la demande est de prévoir plus tôt leur programmation. La réponse est positive.

#### **IATA :**

- défraiement des arbitres par la Fédération : Les arbitres souhaitent être payés directement. Comme ferait-on ? On paie toutes les semaines, tous les 15 jours, tous les mois. C'est un énorme travail administratif. Luciano Battocchio fait remarquer qu'il vaudrait mieux mettre le doigt sur ceux qui posent problème.
- Envoi de la feuille blanche uniquement : OK pour un an à l'essai. Par mail, ce n'est pas possible actuellement.

### **JS Keumiée :**

- problème rencontré avec le PM12 : à deux demandes où il a été répondu que les joueurs étaient « gratuits » s'ensuit une facture de 900€. Jean-Pierre Delchef demande à recevoir tous les mails où le « 0 » a été communiqué.

### **New BC Belgrade :**

- possibilité de souscrire une assurance sans franchise chez Ethias : Jean-Pierre Delchef répond par la négative. Si un club désire une assurance sans franchise, il faut le faire pour tous les clubs et cela va entraîner une hausse non-négligeable pour tout le monde. Une dérogation par club n'est pas envisageable non plus. En effet, cela irait à l'encontre du contrat où Ethias ne désire pas la multiplication des partenaires.
- Summer League : les clubs ont été prévenus tardivement des détails de l'organisation pour en arriver à la suppression de la seconde journée. Alain Kaison apporte des précisions : le projet a été lancé en janvier de cette année et la demande est parue durant 6 semaines dans la News Letter. Aussi, les clubs ont été sollicités pour l'organisation : personne n'a répondu positivement. Il y eu peu d'inscriptions et l'organisation de la seconde journée se résumait à une peau de chagrin. Il restait deux rencontres à jouer. Il a été décidé d'en rester là.

### **BC Erpent\_:**

- problème d'alcool lors des tournois : pourrait-on interdire aux joueurs de boire de l'alcool durant les tournois ? Rien n'interdit de le mettre dans le règlement d'un tournoi. Le mieux est de ne plus inviter les clubs concernés par les abus.

### **Deux remarques :**

- New Profondeville : les équipes de jeunes régionaux ont été régulièrement encadrées par des arbitres nationaux. C'est très positif pour l'enseignement.
- New BC Belgrade : l'organisation du 3 contre 3 va être envisagée dans le club.

### **Précisions du CP pour la prochaine saison**

- A ce jour, 365 équipes inscrites
  - o Messieurs : 12 en P1, 23 en P2, 27 en P3, 3 réserves, 6 Juniors, 13 cadets, 21 minimes, 28 pupilles, 42 benjamins, 41 poussins et 34 pré-poussins
  - o Dames : 9 en P1, 23 en P2, 7 cadettes, 3 minimes, 7 pupilles, 9 benjamines, 7 poussines et 1 pré-poussines
- Modifications au calendrier : nous serons plus sévères : si la demande n'est pas conforme aux statuts, pas sur le formulaire, pas dans les délais, pour un motif futile, elle sera refusée, seniors ou jeunes.
- Calendrier de la prochaine saison : sur le site fin juin pour les seniors, mi-juillet pour les jeunes. Il est demandé de bien vérifier son calendrier et de nous signaler toute discordance.
- Calendrier administratif : on le maintient.
- Début du championnat : 3-4 septembre sauf les pré-poussins qui commenceront fin septembre, début octobre. A noter que les clubs brabançons étaient contents d'évoluer dans le championnat namurois.
- PC89 : des catégories pré-poussins à pupilles, les joueurs peuvent passer d'une équipe à l'autre, dans la même catégorie, jusqu'au 31 décembre (314 pour – 0 contre – 0 abstention).

### **14) Contre-appel et mot final**

Tous les clubs, présents en début de séance, sont présents lors du contre-appel.  
Monsieur Henquet lève la séance à minuit.

Guy Henquet et Carine Dupuis.